

# CTA 13/05/2020

Pour l'instant il est prévu d'accueillir 20283 élèves pour la reprise.

Rappel que le respect strict du protocole sera ou non la condition de réouverture des établissements.

Rappel des injonctions des chefs d'établissements ou IEN avant le 14-15.

**Qu'en est-il du calendrier de reprise échelonnée qui garantit le temps de préparation nécessaire pour une reprise sereine et respectueuse du contexte sanitaire en cours et de la santé psychologique de tous ?**

Le plan de reprise va se faire sur 3 points :

Remerciements pour les chefs d'établissements et directeur d'écoles qui ont du travailler pendant les vacances (situation exceptionnelle) pour préparer et veiller à :

**1/préparation logistique** de la part des mairies et département

**2/ préparation technique** : formation, recensement.

Un constat de rentrée sera fait par les IENS pour ne pas avoir de mauvaises surprises.

**3/ préparation pédagogique** le 14-15 pour trouver les bonnes réponses à donner concernant le présentiel et distanciel en fonction de l'effectif.

Les inspections sont très mobilisées et travaillent entre eux concernant la reprise.

Consigne juridique : obligation des chefs d'établissements et directeur d'informer en instance :CA- conseil d'école ...

Un Vademecum et note académique va paraître aujourd'hui pour informer les modalités de reprise.

Une attention particulière va être faite pour pouvoir accueillir les élèves décrocheurs.

**La reprise du 18 concerne pour le primaire les GS, CP et CM2, les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> pour le collège. Qu'en est-il pour les autres niveaux ? Et les TPS en maternelle ? Classes de 3<sup>ème</sup> annoncées lors de la conférence de presse ?**

La reprise se fera au cas par cas en fonction de 2 principes : des élèves inscrits et des capacités d'accueil.

Le cadre national est un tableau de bord mais rien ne s'oppose à l'ouverture de tous les niveaux dans le 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré si les 2 principes permettent d'ouvrir l'ensemble des niveaux.

En maternelle, le Sgen-CFDT Réunion demande que dans le cadre exceptionnel de crise et pour garantir le respect du protocole sanitaire, **qu'une ASEM soit affectée par groupe d'élèves accueillis afin de permettre une gestion cohérente** (hygiène, gestion des flux,...) et une organisation pédagogique acceptable (désinfection des locaux et du matériel individuel, accompagnement des élèves ...)

En maternelle et en élémentaire **nous demandons la mise en place systématique d'un personnel pour gérer les toilettes** afin de permettre une **surveillance et un nettoyage** régulier dans le cadre du respect du protocole sanitaire. **Réponse** : on sait la difficulté en maternelle s'il n'y a pas d'asem et une inégalité territoriale mais du fait que les effectifs seront moindres et que les classes n'ouvriront pas toutes, le manque d'asem sera moindre mais c'est vrai que c'est fortement recommandé et que pour les GS ça fait un moment que ce n'est plus une obligation.

Pour la désinfection des locaux les mairies sont au travail, pour lundi toutes les classes, pour demain désinfection des salles de réunion.

Les masques obligatoires pour l'accueil des élèves lundi 18 (pas 14-15 mai).

• Limiter à 2 masques/jour pour un AESH peut être contraignant car il faudra certainement en utiliser (un peu) plus lorsqu'on accompagne des élèves de maternelle ou ayant des troubles du comportement. **Une précision indiquant une marge de manœuvre possible serait la bienvenue.**

• Il est question d'un équipement spécifique pour les AESH » (lunettes de protection, blouses ou visière). **Seront-ils disponibles dans les écoles/établissements ?**

Pas de réponses autres que les masques concernant les équipements. Concernant les IME accompagnement particulier.

Le protocole indique que la « mission [des AESH] peut s'accomplir dans la majorité des cas en respectant la distanciation physique dans une classe où le nombre d'élèves sera réduit. » **Selon le Sgen-CFDT, ce n'est pas le cas, notamment pour les élèves avec TSA ou troubles du comportement. Que faire dans ce cas ? Pour le Sgen-CFDT Réunion un travail en distanciel doit être privilégié.**

**Réponse :** personnalisation des parcours, discussion entre équipe pédagogique pour voir comment on accueille ces élèves. Si on considère que les gestes barrières ne pourront pas être respectés par l'élève (impératif numéro 1) on ne pourra pas l'accueillir, il faudra rester sur un enseignement à distance mais c'est au cas par cas en fonction des capacités des élèves.

• Si l'élève accompagné ne reprend pas les chemins des cours, « selon les conditions de reprise, un AESH disponible pourra se voir confier l'accompagnement d'un ou plusieurs autres élèves en situation de handicap que celui dont il avait la charge avant la crise sanitaire. » **Le Sgen-CFDT Réunion sera vigilant sur les missions qui seront confiées aux AESH, en effet la présence de ces AESH ne doit se faire que sur la base du respect strict des missions (circulaire n°2017-084 du 3 mai 2017). Nous n'accepterons pas que les AESH se voient demander d'assurer le ménage, la surveillance d'élèves seul·e dans une classe, d'assurer les surveillances de récréation, d'assurer le service de cantine et l'accueil avant et après le cours.**

• **Quid de la continuité avec le ou les élèves suivis initialement ?** Cela laisse la possibilité de cumuler présentiel et distanciel sans bornage du temps de travail hebdomadaire. **Le Sgen-CFDT Réunion demande qu'une équité entre personnels soit de mise. Un enseignant ne pourra pas cumuler présentiel et distanciel, pourquoi cette possibilité est-elle envisageable pour un AESH?**

Pas de réponse

**Quid les internats (CREPS) :**

Pas de protocole autre que celui de janvier pour l'instant, ils ne reprennent pas.

**Pour les enfants non autonomes (maternelle-handicapé....) qui aura la charge d'annoncer que ces enfants ne peuvent être accueillis ?**

Réponse : Comme d'habitude, en fonction du champ de compétence et de responsabilité de chacun.

Rappel : Reprise du travail pour l'ensemble du personnel le 14-15 écoles, collèges, lycées soit en présentiel soit en distanciel